

DEC162031DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Luciana Morla, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140452DR02 du 31/01/2014 portant nomination de Mme Luciana Morla aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Luciana Morla dans l'unité du CNRS n°8228, à compter du 09/03/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26/07/2016

La directrice de l'unité
Aurélie Edwards

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

